



Syndicat d'Aménagement du Bassin versant de la Cèze  
et petits affluents du Rhône

**PROCES-VERBAL**  
**Comité syndical du**  
**05 Mars 2025**  
**17 H 30**  
**À Potelières**

---

**Syndicat d'Aménagement du Bassin versant de la Cèze  
et petits affluents du Rhône**

95 Chemin de la Carrière 30500 Saint-Ambroix - 04 66 25 32 22 - [accueil@aboceze.fr](mailto:accueil@aboceze.fr) - [www.aboceze.fr](http://www.aboceze.fr)  
Établissement Public Territorial de Bassin

**Ordre du jour :**

- Approbation du procès-verbal du 04/12/2024

**FINANCES**

**Point 1 :** Débat d'orientation budgétaire 2025,

**ACTIONS**

**Point 2 :** Demandes de subvention auprès des différents partenaires techniques et financiers dans le cadre des actions inscrites dans la programmation 2025,

**Point 3 :** Convention de superposition d'affectations sur le domaine public concédé à la Compagnie Nationale du Rhône au profit du Syndicat Mixte ABCèze sur la commune de Pont-Saint-Esprit.

**PERSONNEL**

**Point 4 :** Actualisation du tableau des effectifs du personnel suite à la prise de poste de la chargée de mission SAGE,

**Point 5 :** Compte personnel de formation (CPF) : modalités,

**Point 6 :** Assurance statutaire : mise en concurrence,

**Point 7 :** Désignation du représentant collègue élu au CNAS,

**ADMINISTRATION GENERALE**

**Point 8 :** Servitude de passage Rhône Cévennes Ingénierie/ENEDIS,

**INFORMATIONS**

- Attributions des marchés 2024,
- Décision prise dans le cadre des délégations données au Président par le Comité syndical : demande de subvention postes chargés de mission PGRE et SAGE 2025,
- Avancement des projets.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

R. VARIN D'AINVELLE, C. CLEMENTE, B. TRICHOT, J. MERCIER, M. GRAZIANO BAYLES, C. PAYAN, P. DUMAS, C. VIGOUROUX, D. SERRE, C. FERRIERE, R. BALMELLE, M. REYDON, P. DE LA RUE DU CAN, R. LAIGNEL.

**Etaient absents Mesdames et Messieurs :**

P. DELEUZE, B. HILLAIRES, JC. REY, S. BAYART, J. RIEU, JP. DE FARIA, T. BRUYERE-ISNARD, D. BARBERIO, J. OLIVA, R. ALZAS.

**Pouvoirs :**

- NEANT

**Assistaient au Comité Syndical :**

- Monsieur RAVEL Vincent, Responsable du service hydraulique CA Alès Agglomération
- Madame CLAVEL Maud, Directrice ABCèze,
- Madame MATON Sandra, Responsable Administrative et Financière ABCèze

**Monsieur REYDON Michel est désigné secrétaire de séance.**

**Quorum :**

Nombre de délégués		
En exercice	Présents	Votants
24	14	14

Le Président ouvre la séance à 17H40 et souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués d'ABCèze présents ce jour.

## **Approbation du compte rendu du dernier comité syndical**

Monsieur TRICHOT propose de valider le compte-rendu de la séance du 04/12/2024, transmis au préalable pour information à l'ensemble des délégués.

**Approuvé à l'unanimité.**

## **FINANCES**

### **Point 1 : Débat d'orientation budgétaire 2025**

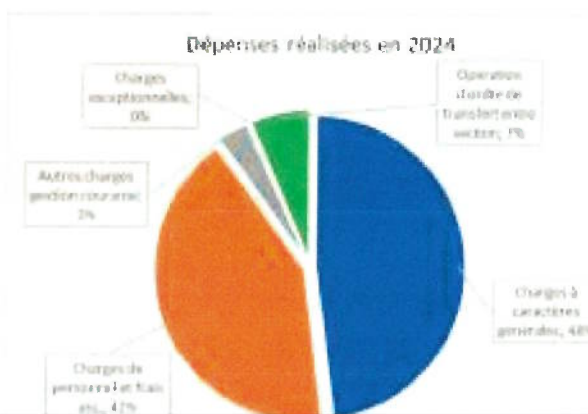
Comme le prévoient les articles 11 et 15 de la Loi d'orientation n° 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, et conformément à l'article L.5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président indique qu'un débat sur les orientations budgétaires du syndicat doit se tenir dans un délai de 10 semaines maximum avant le vote du budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire est l'occasion de présenter un bilan de l'année passée et les orientations majeures retenues par le syndicat pour 2025.

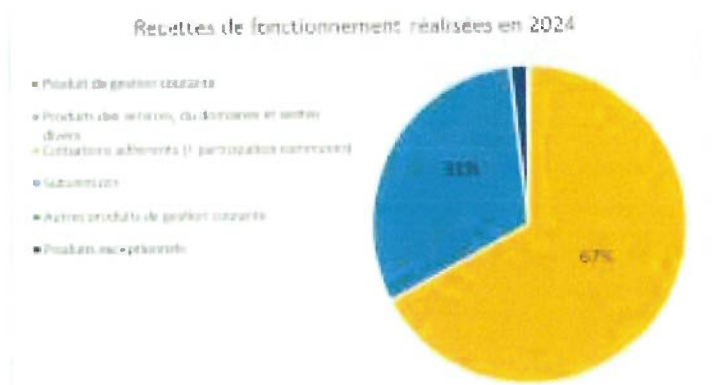
Il précise que le rapport d'orientation budgétaire a été préparé par les services puis discuté en bureau lors de la séance du 14 février 2025.

Le Président présente, dans un premier temps, le bilan financier de l'année 2024.

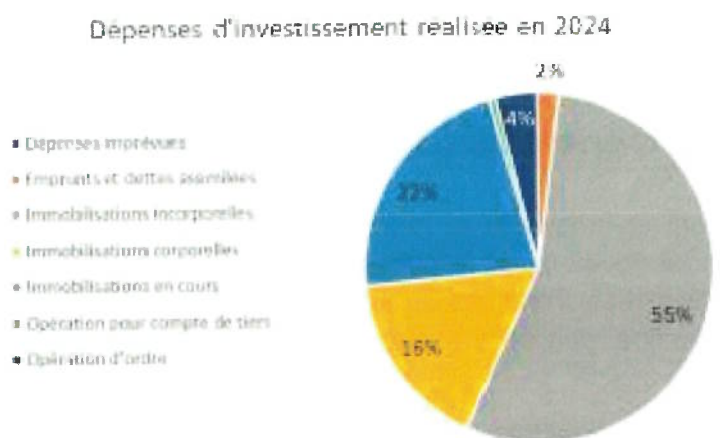
Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 846 661,23 €, ce qui représente un taux de réalisation de 54% (61% si on tient compte des engagements).



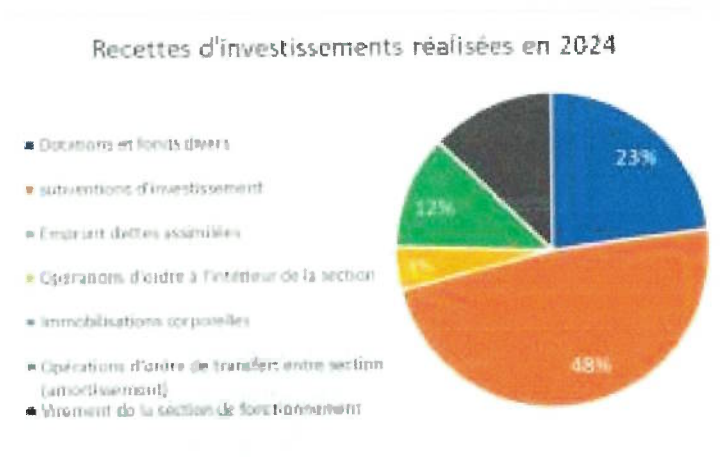
Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 2 116 393,85 €, ce qui représente un taux de réalisation de 70%. Pour rappel, le montant total des cotisations 2024 s'élevait à 1 409 039,86 €.



Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1 253 187,55 € et les restes à réaliser à 430 027,38 € ce qui représente un taux de réalisation de 50% (67% avec les RAR).

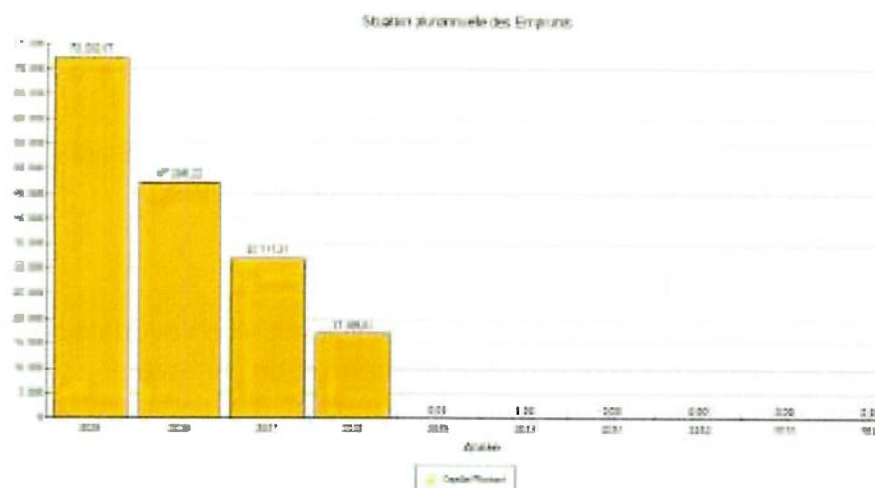


Les recettes d'investissement s'élèvent à 1 026 012,95 € et 581 776,20 € pour les RAR.



Pour conclure, cette première partie, le Président dresse un état des lieux de la dette du syndicat :

- Remboursement en capital : 24 916 € (dont 10 299,20 € affectés à CAGR),
- Remboursement en intérêts : 2 829 € (dont 463,46 € affectés à CAGR).



Il explique, qu'à ce jour, le Syndicat est très peu endetté. Pour cette année, les travaux sur les digues de Pont-Saint-Esprit et Bessèges vont démarrer. Aussi, le Syndicat devra mobiliser l'emprunt de façon plus importante.

Dans un deuxième temps, le Président présente les orientations budgétaires 2025. Il rappelle qu'elles s'inscrivent dans un cadre statutaire, une gouvernance d'ABCèze et des perspectives opérationnelles et financières révisées en 2022. Les cotisations sont stabilisées jusqu'en 2028.

Il précise que les cotisations 2025 s'établiront donc sur la cotisation lissée prévue en 2022. Pour mémoire, il rappelle les montants :

EPCI	Montant solidaire en €/hab.	Montant non solidaire En €/hab.	Montant total En €/hab.
CA du Gard Rhodanien	8,61	4,29	12,89
CC De Cèze-Cévennes	8,61	5,42	14,03
CA Alès Agglomération	8,61		8,61
CC du Pays d'Uzès	8,61		8,61
CC Pays des Vans en Cévennes	8,61		8,61
CC des Cévennes au Mont Lozère	4,00		4,00
CC Mont Lozère	4,00		4,00
CC des Gorges de l'Ardèche	8,61		8,61

Le Président explique que pour cette année 2025, le Syndicat doit faire face à des enjeux de taille, à savoir :

Animer la politique de l'eau à l'échelle du bassin versant

- S'engager dans un SAGE
- Evaluer le Contrat de Rivière et suites à donner

Prévenir les inondations et réduire les dommages

- Poursuivre l'animation du PAPI
- Poursuivre la démarche ALABRI et lancer l'opération pour les entreprises/campings
- Finaliser l'étude de réduction du risque d'inondation des 4 BV

- Poursuivre le marché PCS/DICRIM/exercices de gestion de crise,
- Poursuivre la sensibilisation au risque inondation

#### Déclarer, gérer et sécuriser les ouvrages hydrauliques

- Mettre en œuvre les premiers travaux de sécurisation ( Pont-Saint-Esprit, Bessèges)
- Poursuivre l'étude sur la digue de Saint-Etienne-des-Sorts,
- Poursuivre l'entretien et la surveillance des digues

#### Restaurer les milieux aquatiques

- Faire le bilan de notre stratégie de restauration et préservation des cours d'eau,
- Lancer les études sur la renaturation du Nizon et de l'Arnavé
- Réaliser les travaux de préservation de la mobilité (la Roque-sur-Cèze) et de restauration de la continuité (Mas de la Barque)

#### Entretenir les cours d'eau

- Finaliser le plan de gestion des cours d'eau
- Entretenir les cours d'eau

#### Améliorer la gestion des zones humides

- Finaliser les deux plans de gestion de zone humide
- Poursuivre l'amélioration de la connaissance sur les milieux (poissons)

#### Gérer durablement la ressource en eau

- Evaluer le plan de gestion de la ressource en eau (PGRE) et préparer l'élaboration d'un nouveau plan,
- Relancer la campagne de communication « Préserver notre eau, on s'y met tous ? », avec une opération de subvention de cuves de récupération d'eau de pluie,
- Finaliser l'étude sur les eaux souterraines et valider les zones de sauvegarde des ressources stratégiques,
- Poursuivre le suivi des débits

#### Suivre la qualité des cours d'eau

- Analyser les sources de pollution sur les Nizon, Galet et Malaven

#### Communiquer et sensibiliser

- Mettre en œuvre le plan de communication 2025,
- Finaliser la pose des panneaux pédagogiques,
- Communiquer auprès du grand public

Le Président présente aux délégués le prévisionnel de fonctionnement et d'investissement 2025.

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement 2025 s'élèvent à 3 409 655,37 € (hors virement à section d'investissement). Elles sont stables par rapport à 2024. Les dépenses de fonctionnement non-mutualisées sont en augmentation (+ 24% pour la CAGR et + 35% pour la CC de Cèze-Cévennes).

Il explique que les dépenses de fonctionnement liées aux opérations sont stables par rapport à 2024. Pour les travaux (article 611), une augmentation de 4% est prévue (elle est due à une augmentation des crédits imprévus crues concernant la partie mutualisée et sur la partie non-mutualisée à une augmentation des crédits pour travaux d'urgence sur les digues). Pour les études (article 617), le budget baisserait de 7% avec la fin des études menées en 2024 (concertation changement climatique, paiement en partie de l'étude eaux souterraines, étude hydraulique 4 BV

et plan de gestion zones humides) et la prévision de seulement 2 nouvelles études. Pour la communciation (article 6238), les dépenses baisseraient de 10% avec le réajustement du budget lié aux animations scolaires inondation.

Les dépenses de personnel se stabilisent avec une augmentaiton de 1%. En mars 2025, 19 agents sont en poste pour 17,60 equivalents-temps-plein.

Les dépenses prévisionnelles d'investissement s'élèvent à : 7 268 319,95 € (hors résultat d'investissement), soit une augmentation de + 66% par rapport à 2024. Ceci est principalement dû à l'inscription au budget des travaux de sécurisation des digues de Pont-Saint-Esprit et Bessèges.

Les recettes prévisionnelles en fonctionnement et en investissement 2025 s'établissent à 4 924 279,24 €, soit 68% des dépenses (dont 581 776.20 € de RAR 2024). Des emprunts sont prévus pour la CC de Cèze Cévennes (à hauteur de 380 000 €) et pour la CA du Gard Rhodanien (à hauteur de 850 000 €).

**Les cotisations prévisionnelles 2025 respectent les principes validés en 2022, à savoir :**

- 8,55 €/hab. pour le budget mutualisé
- 4,30€/hab. pour le budget non-mutualisé CAGR
- 5,47€/hab. pour le budget non-mutualisé CCCC

**Discussions :**

Lors de la dernière la réunion de présentation de l'étude sur les eaux souterraines et validation des zones de sauvegarde des ressources stratégiques à Goudargues, certaines tensions sont apparues au cours des discussions, reflétant les préoccupations de certains élus locaux. Monsieur DUMAS souhaite obtenir quelques précisions.

Le Président indique que certains élus craignent que le zonage proposé impose des contraintes réglementaires, notamment en matière de mise en œuvre des mesures de protection, pouvant impacter leurs territoires respectifs. Face à ces préoccupations, le Président a tenu à rassurer les élus. Il a affirmé que le Syndicat demandera à chacune des communes concernée un avis formel, permettant ainsi à chaque commune de soumettre les informations et les propositions au sein de leur propre conseil municipal pour discussion et validation. Cette approche collaborative témoigne de la volonté du Syndicat de concilier les impératifs de préservation des ressources stratégiques avec les attentes et les besoins des collectivités locales.

Concernant le financement des postes techniques 2025, le Président précise qu'au regard des informations financières les plus récentes relatives au 12<sup>e</sup> programme de l'Agence de l'Eau, il apparaît que leur financement semble relativement favorable. Cependant, il souligne qu'une incertitude persiste par le fait qu'il s'agit de la première année de mise en œuvre de ce nouveau programme et que certaines conditions d'aide restent à clarifier.

Plus spécifiquement, le Président a attiré l'attention sur le poste de Direction, qui pourrait être particulièrement scruté. Les missions qui y sont rattachées devront répondre à des critères précis pour être éligibles aux subventions, et le taux de financement pourrait s'avérer inférieur aux prévisions initiales.

Enfin, le Président indique que dans le cadre de l'élaboration du budget, des prévisions raisonnables y ont été inscrites. L'objectif est de garantir un financement suffisant pour les besoins identifiés, tout en tenant compte des possibles fluctuations et ajustements liés aux critères de subvention du 12<sup>e</sup> programme.

Concernant les Mayres à Bagnols-sur-Cèze, Madame GRAZIANO-BAYLE souhaite une visite préalable des Mayres dans le cadre de leur entretien.

Après cette présentation détaillée des différentes orientations budgétaires pour l'année 2025, les élus ont engagé un débat constructif et fructueux. Les échanges ont permis d'aborder plusieurs aspects des finances du Syndicat, offrant ainsi une vision claire et partagée des priorités à venir.

Aucun élu n'a soulevé de questions ou d'observations particulières concernant le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2025.

Constatant l'absence de questions supplémentaires ou de points de désaccord, le Président a décidé de clôturer le débat. Il a remercié l'ensemble des élus pour leur participation active et leur engagement tout au long de ce débat.

Les élus ont pris acte de la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire 2025, basée sur le rapport de présentation qui leur avait été envoyé avec la convocation à la réunion.

**Adoption :** A l'unanimité, les élus ont adopté les orientations budgétaires proposées pour l'année 2025.

## ACTIONS

### **Point 2 : Demandes de subvention auprès des différents partenaires techniques et financiers dans le cadre des actions inscrites dans la programmation 2025**

---

#### **Présentation des actions validées**

Monsieur TRICHOT présente l'ensemble des actions validées préalablement lors du débat d'orientation budgétaire. Ces actions feront l'objet d'une demande de subvention auprès des différents partenaires techniques et financiers.

#### **Demandes de subvention**

Une délibération sera prise pour autoriser le Président à signer les demandes de subvention pour chaque opération inscrite en section d'investissement et de fonctionnement ainsi que sur les postes techniques. Cette démarche permettra de mobiliser les ressources nécessaires pour la réalisation des projets du syndicat.

<b>Postes</b>	<b>Subventions demandées</b>
Directrice	Inclus dans les autres demandes d'aide
Chargé de mission Milieux aquatiques	80% AE
Chargée de mission contrat/qualité	70% AE
Chargé mission ressource en eau	70% AE + 10% Région
Equipe verte	50% AE
Technicien de rivière Cèze	50% AE
Technicien de rivière Invasive recharge sédimentaire	80% AE
Technicien de rivière GEMAPI	80% AE
Chargé de mission Ouvrages hydrauliques	50% Etat
Chargé de mission PAPI	50% Etat



Chargé de mission SAGE		70% AE + 10% Région	
Nouvelles opérations	Montant (TTC pour F/ HT pour I)	Subv	Solidarité
<b>Gestion des boisements et bancs</b>			
Travaux ripisylve 2025	70 000	30% AE	BV
Travaux accompagnement mobilité	30 000	80% AE	BV
Travaux invasives 2025	25 000	50% AE	BV
Imprévu crues et désembâclement	175 000	0%	BV
<b>Milieu</b>			
Recharge sédimentaire Saint-Ambroix	40 000	50% AE	BV
Travaux accompagnement érosion Ision	50 000	80% AE	BV
Bilan et stratégie restauration cours d'eau	62 500	80% AE	BV
Renaturation Nizon SLA – Etudes et négo foncière	53 333,33	80% AE	CAGR
Renaturation Arnave – Etudes et négo foncière	50 000	80% AE	CAGR
<b>Ressource en eau</b>			
Subvention des récupérateurs d'eau de pluie	25 000	50% AE	BV
Suivi hydrologique 2025	15 000	70% AE	BV
Evaluation PGRI et étude socio-économique	80 000	70% AE + 10% Région	BV
<b>Qualité</b>			
Analyses	10 000	50% AE	BV
<b>Nouvelles opérations</b>			
<b>Inondation</b>			
Réduction vulnérabilité entreprises	15 000	50% Etat – 20% Région	BV
Monographie des crues	80 000	50% Etat – 20% Région	BV
Travaux Paniscolle	50 000	0%	BV
<b>Ouvrages hydrauliques</b>			
Entretien et surveillance digues CAGR	77 673,60	0%	CAGR
Entretien et surveillance digues CCCC	71 160	Demande de participation au CD30	CCCC
Travaux de sécurisation digue PSE	2 572 882,33	40% Etat – 20% Région – 20% CD30	CAGR
Travaux de sécurisation digue Bessèges	1 904 166,67	40% Etat – 40% FEDER	CCCC
<b>Communication</b>			
Plan de communication 2025	60 500	70% AE	BV

### Programme de subventionnement des cuves de récupération d'eau

Le Président signale qu'un budget de 25 000 € est affecté à l'opération des cuves de récupération d'eau. Cette initiative vise à encourager les particuliers à installer des systèmes de récupération d'eau pour contribuer à la préservation de la ressource en eau.

La procédure de remboursement aux particuliers s'effectuera à hauteur de 50 € par foyer. Pour bénéficier de cette participation, les particuliers devront habiter sur le territoire d'ABCèze et présenter une facture d'achat d'une cuve de 1m<sup>3</sup> minimum.

Afin de soutenir financièrement cette opération, une demande de subvention sera faite auprès de l'Agence de l'Eau. Cette aide permettra de garantir la continuité du programme et de maximiser son impact sur le territoire.

#### Discussions :

Les délégués n'ayant aucune autre question, ni observation, le Président clôt le débat.

**Adopté à l'unanimité.**

### **Point 3 : Convention de superposition d'affectations sur le domaine public concédé à la Compagnie Nationale du Rhône au profit du Syndicat Mixte ABCèze sur la commune de Pont-Saint-Esprit.**

Le Président explique que dans le cadre des travaux sur le système d'endiguement de Pont-Saint-Esprit et afin d'assurer le suivi et l'entretien de l'ouvrage le long du Rhône, il est nécessaire d'établir une convention de superposition d'affectations sur le domaine public concédé à la Compagnie Nationale du Rhône au profit du Syndicat Mixte ABCèze sur la commune de Pont-Saint-Esprit.

Cette convention permet au Syndicat ABCèze de superposer l'affectation supplémentaire relevant de sa compétence à l'affectation première du périmètre, conformément à la concession confiée par l'État à la CNR pour l'aménagement du fleuve Rhône et l'exploitation des aménagements réalisés au triple point de vue de l'utilisation de la puissance hydraulique, de la navigation, de l'irrigation et des autres emplois agricoles. Cette concession a été approuvée par décret du 16 juin 1934 et arrive à échéance le 31 décembre 2041.

Le Président demande l'autorisation pour signer la convention de superposition d'affectations sur le domaine public concédé à la Compagnie Nationale du Rhône au profit du Syndicat Mixte ABCèze sur la commune de Pont-Saint-Esprit.

#### **Discussions :**

Après cette présentation, les élus ne formulent aucune observation.

**Adopté à l'unanimité.**

## **LE PERSONNEL**

### **Point 3 : Actualisation du tableau des effectifs du personnel suite à la prise de poste de la chargée de mission SAGE**

Le Président explique que suite à la prise de poste de la chargée de mission SAGE en date du 1er mars 2025, il est nécessaire de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs du personnel, comme suit :

Filière	Emploi/Grade	Emplois créés	Emplois pourvus	Durée hebdo
Administrative	Attaché territorial	1	1	35
Administrative	Adjoint administratif principal de 1ère classe	1	1	23,50
Administrative	Adjoint administratif principal de 1ère classe	1	1	28
Technique	Ingénieur principal territorial	1	1	35
Technique	Ingénieur territorial /Chargé de mission ouvrages hydrauliques PAPI (CDI - emploi permanent)	1	1	35
Technique	Ingénieur territorial /Chargé de mission élaboration du PAPI (CDD - emploi permanent)	1	1	35
Technique	Chargé de mission contrat (CDD- emploi permanent)	1	1	35
Technique	Chargé de mission PGRE (CDI – emploi permanent)	1	1	35
Technique	Ingénieur Territorial/Chargé de mission SAGE (Emploi permanent)	1	0	35
Technique	Technicien principal de 1ère classe	2	2	35
Technique	Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	35
Technique	Technicien territorial	1	1	35

<b>Technique</b>	Technicien territorial (CDD – emploi permanent)	1	1	35
<b>Technique</b>	Adjoint technique territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2	2	35
<b>Technique</b>	Adjoint technique territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	4
<b>Technique</b>	Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	35
<b>Technique</b>	Adjoint technique territorial	2	1	35
<b>Technique</b>	Adjoint technique territorial (Accroissement temporaire d'activité 6 mois)	1	1	35
	Total	21	19	

Le Président propose de valider le tableau, ci-dessus.

**Discussions :**

Après cette présentation, les élus ne formulent aucune observation.

**Adopté à l'unanimité.**

**Point 4 : Compte personnel de formation (CPF) : modalités**

Le Président explique que le Compte Personnel de Formation (CPF) offre aux agents territoriaux un crédit annuel d'heures de formation permettant de :

- Obtenir un diplôme,
- Obtenir un titre professionnel ou une certification,
- Préparer un concours de la fonction publique,
- Préparer une Validation des Acquis de l'Expérience (VAE),
- Acquérir de nouvelles compétences professionnelles,
- Accéder à de nouvelles responsabilités,
- Effectuer une reconversion professionnelle.

Dans ce cadre, le Syndicat doit définir les modalités de prise en charge financière des demandes effectuées par les agents. Le Président propose que le Syndicat prenne en charge 50% des frais pédagogiques, avec un plafond fixé à 1 000 € par projet. Les frais pédagogiques restants seront à la charge de l'agent. De plus, tout agent ayant bénéficié d'une prise en charge financière au titre du CPF ne pourra en faire la demande à nouveau avant un délai de cinq ans.

Le Président précise que le Comité Social Territorial (CST) a émis un avis favorable lors de sa séance du 6 février 2025.

Il propose donc de valider les modalités de prise en charge, ci-dessus.

**Discussions :**

Après cette présentation, les élus ne formulent aucune observation.

**Adopté à l'unanimité.**

**Point 5 : Assurance statutaire – mise en concurrence**

Le Président rappelle que le Syndicat est actuellement affilié au contrat groupe d'assurance des risques statutaires proposé par le Centre de Gestion du Gard (CDG30), avec comme assureur la CNP/WTW. Ce contrat arrivera à échéance le 31 décembre 2025.

Il explique que le CDG30 procédera à une mise en concurrence de ce contrat conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics, en vue de souscrire une nouvelle couverture d'assurance prenant effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026, pour une durée de quatre ans. Cette procédure

implique de conférer au CDG30 le mandat nécessaire pour agir au nom et pour le compte du syndicat.

Il propose de mandater le Centre de Gestion du Gard pour négocier un contrat groupe à adhésion facultative, destiné à garantir les risques financiers auxquels le Syndicat est exposé vis-à-vis de son personnel, auprès d'une entreprise d'assurance agréée. Le Syndicat se réserve la possibilité de souscrire ou non à ce contrat.

**Discussions :**

Après cette présentation, les élus ne formulent aucune observation.

**Adopté à l'unanimité.**

## **Point 6 : Désignation du représentant collègue « élus » au CNAS**

---

Le Président rappelle que le Comité National d'Action Sociale (CNAS) est un prestataire de services qui offre aux collectivités territoriales la possibilité de mettre en œuvre leur politique d'action sociale en faveur de leurs agents.

Il rappelle que le Syndicat Mixte ABCèze est adhérent au Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales. Étant donné que le délégué précédemment désigné n'est plus en fonction, il est nécessaire de procéder à la désignation d'un nouveau délégué local des élus, représentant de la structure auprès du CNAS.

Le Président rappelle que l'élection peut se faire soit au scrutin public à la demande du quart des membres présents ou au scrutin secret à la demande du tiers des membres présents.

A l'unanimité des membres présents, le vote a lieu au scrutin public. Monsieur le Président fait appel de candidatures. Aucun délégué ne se porte candidat. Monsieur TRICHOT Benoit propose sa candidature.

Il est procédé au déroulement du vote à scrutin public.

Nombre de votes : 499

Nombre d'abstention 0

Monsieur TRICHOT Benoit a obtenu (499) voix.

**Discussions :**

Après cette présentation, les élus ne formulent aucune observation.

**Adopté à l'unanimité.**

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### **Point 7 : Servitude de passage Rhône Cévennes Ingénierie/ENEDIS**

---

Le Président rappelle que dans le cadre du projet de construction des logements de fonction de la gendarmerie de Saint-Ambroix, situés à l'arrière des locaux du Syndicat, la société Rhône Cévennes Ingénierie, mandatée par ENEDIS, sollicite l'octroi d'une servitude de passage sur notre parcelle cadastrale N°3451, section B, afin de réaliser les travaux de raccordement nécessaires. Il

est impératif que cette autorisation soit accordée pour permettre la bonne réalisation de ces travaux.

Le Président propose donc d'accorder la servitude de passage sur la parcelle N°3451, section B, pour permettre la réalisation des travaux de raccordement.

**Discussions :**

Après cette présentation, les élus ne formulent aucune observation.

**Adopté à l'unanimité.**

## INFORMATIONS

### Attributions des marchés publics 2024

Suite aux différentes Commissions Consultatives des Marchés publics au cours de l'année 2024, le Président rend compte de l'attribution des marchés publics détaillés dans l'annexe n°5, conformément aux articles L5721-1 et suivants, du L 5711-1 et L 2122-23 du CGCT.

**Marchés 2024 > 40 000 € HT**

Objet du marché	Nom de l'opérateur économique	Montant du marché HT	Montant du marché TTC
Travaux			
Travaux d'entretien de la ripisylve sur la Haute vallée de la Cèze 2024	DONNADIEU BOIS	35 450 €	42 540 €
Tavaux de gestion des bancs de graviers et traitement des invasives sur le Bassin Versant de la Cèze Campagne 2024	DONNADIEU BOIS	91 700 €	110 040 €
Etudes			
Réalisation d'études géotechniques sur la digue de Saint Étienne des Sorts	HYDROGEOTECHNIQUE	55 525 €	66 630 €
Aide aux communes élaboration/révision des PCS DICRIM réalisation exercices de gestion de crise	GROUPEMENT PREDICT SERVICES/BRL INGENIERIE	154 800 €	185 760 €

**Marchés 2024 ≥ 25 000 € HT et ≤ 40 000 € HT**

Objet du marché	Nom de l'opérateur économique	Montant du marché HT	Montant du marché TTC
Etudes			
Mission topographique et bilan sédimentaire 2024	VEODIS 3D	30 270 €	36 324 €

### Décision prise dans le cadre des délégations données au Président par le Comité syndical

Dans le cadre des délégations données au Président par le Comité syndical, le Président rend compte de la décision suivante :

**Demande de subvention :**

**Décision N°04/2024 :** Demande de subvention postes chargé de mission PGRE et SAGE 2025

## Avancement des projets

---

### - Présentation de l'évaluation du plan de gestion de la ressource en eau et de l'élaboration du futur plan

Madame CLAVEL rappelle les étapes de la réalisation du plan de gestion de la ressource en eau et de ses objectifs de réduction des prélèvements. Ce plan s'étant terminé en 2024, il convient d'en faire le bilan et de l'évaluer, dans l'optique d'élaborer un nouveau plan d'actions pour la ressource en eau pour l'avenir. Ce futur programme (plan territorial de gestion de l'eau – PTGE) intégrera dans la définition de ses objectifs, l'impact du changement climatique sur la ressource en eau.

Le bilan-évaluation prévu en 2025 comprendra donc : un bilan technique du PGRE, une évaluation de la démarche, une prospective des effets du changement climatique sur la ressource en eau et une étude socio-économique des usages de l'eau sur le bassin de la Cèze.

À l'issue de cette présentation, les élus présents ont exprimé leur regret concernant l'absence d'évolution dans le règlement de gestion du barrage de Sénéchas. Ils ont rappelé que ce barrage joue un rôle crucial en tant que soutien d'étiage, assurant un approvisionnement en eau lors des périodes de faibles débits.

Madame CLAVEL souligne qu'en 2013, le Conseil Départemental du Gard avait mené une étude portant sur l'optimisation de ce soutien d'étiage. Cette initiative visait à améliorer la gestion du barrage et à répondre aux besoins des territoires concernés. Cependant, depuis cette étude, aucune action concrète n'a été mise en œuvre, ce qui a suscité une certaine frustration parmi les élus.

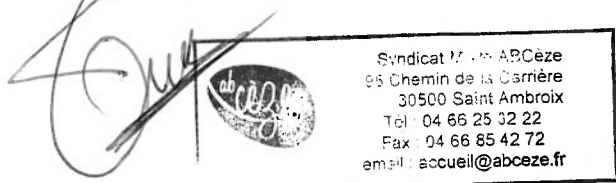
Monsieur RAVEL suggère une idée pour relancer la dynamique autour du projet. Il évoque la réflexion de l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Gardons, qui mène actuellement des travaux sur la réserve d'eau disponible du barrage. L'objectif serait de développer un nouveau projet de règlement d'eau, prenant en compte les recommandations issues de ces travaux, afin de soumettre ce règlement finalisé au Conseil Départemental du Gard (CD30) pour validation.

Pour conclure, Le Président rappelle aux délégués que les prochains comités syndicaux auront lieu les 26 mars et 21 Mai 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 18h30.

Le Président,

B. TRICHOT



Le Secrétaire de séance,

Le Vice-président

M. REYDON